



PREAMBULE

1 personne sur 10 a du mal à se nourrir en France. 800 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde quand 1,4 milliard d'adultes sont concernées par le surpoids.

Les pertes et gaspillages alimentaires représentent, par an, 1,3 milliards de tonnes dans le monde et 10 millions de tonnes en France.

Le gaspillage alimentaire est un gaspillage de ressources naturelles. Il est responsable d'émissions de gaz à effet de serre et de la production supplémentaire de déchets à traiter.

En France, le gaspillage alimentaire coûte entre 12 et 20 milliards d'euros par an.

Il y a, aujourd'hui, nécessité à faire évoluer les modèles de production et de consommation, tant à l'échelle locale que globale, pour diminuer drastiquement le gaspillage des ressources.

Etant entendu que :

- ~ Le gaspillage alimentaire doit être entendu et abordé au sens large car il est indissociable de l'alimentation durable dans une complémentarité : bien-manger pour soi et pour la planète.
- ~ La lutte contre le gaspillage alimentaire, en ce sens, constitue un moyen de favoriser un système alimentaire durable.
- ~ Toutes les étapes et acteurs de la chaîne alimentaire sont concernés du champ à l'assiette, de la production à la consommation et concernés ensemble.

Du champ à l'assiette, de la production à la consommation, nous, acteurs et actrices de cette chaîne alimentaire à La Réunion :

- *Acteurs et actrices professionnel-les*
- *Acteurs et actrices associatifs*
- *Consommateurs et consommatrices,*
- *Citoyen-nes,*
- *Familles*
- *...*

Nous avons conscience des enjeux éthiques, environnementaux, économiques et de santé et du défi à relever collectivement en général, et, en particulier, de manière adaptée et engagée, sur notre territoire.

Nous luttons d'une manière ou d'une autre, à notre échelle, contre le gaspillage alimentaire et pour un système alimentaire durable.

Nous avons donc décidé de nous réunir au sein d'un réseau pour valoriser les nombreuses initiatives vertueuses sur notre territoire et en développer de nouvelles.

I - OBJECTIFS DU REGAL REUNION

Le REGAL Réunion a pour objectif d'accompagner et de faciliter, sur son territoire, la mise en œuvre de la lutte contre le gaspillage alimentaire en vue d'atteindre l'objectif de - 50 % de gaspillage alimentaire d'ici 2025 du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Pour réaliser cet objectif, le REGAL Réunion vise à fédérer, de manière pérenne, les acteurs et actrices sur l'ensemble de la chaîne alimentaire pour mettre en synergie leurs réflexions et leurs actions.

II - PRINCIPES FONDAMENTAUX DU REGAL REUNION

Le REGAL Réunion est une communauté de travail permettant aux acteurs et actrices de la chaîne alimentaire de se rencontrer, de coopérer, d'interagir, de co-construire et de travailler ensemble au changement positif. Fonctionnant en intelligence collective, ce réseau se base sur :

- L'inter-connaissance et la circulation de l'information entre ces acteurs
- La construction d'une culture commune « anti-gaspi »
- La mutualisation des moyens d'actions
- Les apprentissages réciproques
- La création de savoirs collectifs et innovants
- L'émergence d'actions partenariales ou individuelles
- Le partage et la capitalisation des bonnes pratiques
- Le partage et la capitalisation de données ou d'indicateurs sur le gaspillage alimentaire

III - ENGAGEMENTS

Les engagements du REGAL Réunion :

- Proposer un cadre qui facilite la mise en place d'actions, notamment collectives, en assurant l'animation des travaux des groupes de travail REGAL
- Recueillir et diffuser, via son site Internet, des informations, des retours d'expérience, des outils...
- Valoriser les bonnes pratiques de ses membres via la cartographie des acteurs, actrices et actions sur son site Internet
- Valoriser l'engagement de ses membres en mettant à leur disposition le logo REGAL Réunion accompagné de la mention « membre du REGAL Réunion »

Les engagements des membres du REGAL :

Par la signature de la présente Charte, un-e acteur ou actrice de la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Devient de facto membre du REGAL Réunion
- Adhère à ses objectifs et principes fondamentaux
- S'engage à en respecter l'éthique et à ne pas en dévier la démarche

Il ou elle prend ainsi l'engagement volontariste de s'impliquer, selon des possibilités qu'il ou elle déterminera librement, à son échelle, suivant ses compétences et moyens logistiques, techniques économiques et financiers en :

- Participant aux travaux du réseau
- Partageant les expertises et les expériences
- Partageant les informations de nature à faire avancer la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour l'alimentation durable